



www.mairiedebou.fr

Membres du Conseil : 13

Séance du 03/03/2020

Présents : 13

Votants : 13

Le Procès Verbal de la séance du 14/01/2020 est approuvé à 6 voix pour, 6 abstentions, 1 voix contre

Séance du 10/03/2020

Présents : 12

Votants : 13

Excusé : L. Houdré pouvoir à P. Legroux

Le Procès Verbal de la séance du 10/03/2020 est approuvé à l'unanimité

Toutes nos délibérations sont consultables en mairie.

Nos prochains rendez-vous !

Jeudi 19 mars : cérémonie de la Fnaca à 11h

Samedi 28 mars : - audition école de musique à Mardié

- sortie CADO

Dimanche 29 mars : - trail de Tiziana à la Binette à 9h30 pour le 9 km et 16 km et marche « dans les pas d'Axel » l'après-midi

- Concert à l'Eglise de Bou, organisé par Coup de Cœur à 16h

Vendredi 03 avril : soirée projection Union des Vignerons

Samedi 04 avril : concert Union Musicale à Mardié

Dimanche 26 avril : Fête du village et brocante

Conseil Municipal

Des 03 mars et 10 mars 2020

Vie Municipale

Les délibérations votées lors de la séance du 03/03, adoptées à l'unanimité :

- **Approbation du compte de gestion**

Il est rappelé en séance que le Compte de Gestion est établi par la Trésorerie Générale et retrace toutes les dépenses et recettes de l'année 2019.

- **Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement de la CAF**

Cette convention qui doit être renouvelée **jusqu'au 31/12/2022**, encadre les modalités d'intervention pour l'accueil des jeunes pour les 5 communes membres (Boigny, Bou, Chanteau, Mardié et Semoy) ainsi que les modalités de versement de la prestation du Contrat Enfance Jeunesse.

- **Dissolution du Sivom scolaire**

Le SIVOM scolaire de St Jean-de-Braye dont la ville de Bou est membre a été créé en 1970. Les statuts du SIVOM prévoyant une durée d'existence du syndicat de 50 ans, le SIVOM devait officiellement cesser ses activités en juin 2020. Toutefois, compte-tenu de l'échéance des élections, il est proposé d'acter la dissolution anticipée du Sivom pour **une fin de compétence à la date du 29 février 2020 et une dissolution complète au 31/03/2020**, le temps de passer les dernières écritures comptables et répartir les actifs et passifs entre les villes de St Jean-de-Braye et Chécy, notamment au niveau des gymnases.

- **Avis sur le Règlement Local de Publicité métropolitain (RLPm)**

Les communes sont consultées pour avis sur ce règlement avant approbation définitive courant juillet 2020.

Ce dernier adapte la réglementation nationale **aux caractéristiques du territoire en harmonisant toutes les règles** concernant les publicités et enseignes au sein de la Métropole (inscription, forme, image, format..).

Autorisation de désherbage à la bibliothèque

Madame le Maire rappelle qu'une délibération doit être prise pour retirer des collections les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la bibliothèque. A ce jour **1461 livres ont été retirés**.

Autres délibérations non votées

D'autres délibérations comme l'approbation du compte administratif, l'affectation du résultat et le vote du budget 2020 n'ont pu être votées le 03/03. En effet, une erreur **sur un document de synthèse en vue de la préparation du budget 2020** avait été relevée en séance de concertation mais non corrigée à l'issue.

Les délibérations votées lors de la séance du 10/03 :

- **Approbation du compte administratif 2019**

Le compte administratif (réalisé par la collectivité) qui présente les dépenses et recettes ainsi que les résultats comptables de l'année écoulée **étant parfaitement conforme au compte de gestion**, il est approuvé à **10 voix pour, 2 abstentions**.

- Affectation du résultat

Après avoir pris connaissance de l'exercice 2019, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de **446 093.37 euros** de la façon suivante :

Section d'investissement : **121 958.21 euros**, - Excédents de fonctionnement capitalisés **80 000 euros**, - Section de fonctionnement : **244 135.16 euros**.

Cette proposition de répartition est adoptée à **11 voix pour, 2 abstentions**.

- Vote du budget primitif 2020

Le budget de la commune a été voté à **11 voix pour, 2 abstentions** pour **1 025 293.16 €** en fonctionnement et **509 218.93 €** en investissement, soit un budget total de **1 534 512.09 €**.

Le budget adopté est équilibré en dépenses et en recettes.

Travaux

Projet « centre bourg » : un diagnostic a été réalisé et présenté aux élus par notre Assistant à Maître d'Ouvrage. La réflexion se poursuivra après les élections.

Travaux « rue du bourg » : la partie alimentation en eau par Véolia est désormais terminée. Les travaux d'électricité/gaz par Engie débuteront vers le 15 mars.

Travaux « Logem Loiret » : les travaux se poursuivent malgré les aléas de pluie. Un point est fait entre Logem et la Mairie chaque semaine en réunion de chantier.

Informations diverses

Elections Municipales : Elles se dérouleront le **dimanche 15 mars** (1er tour) et le **dimanche 22 mars** (second tour) à la Salle des Fêtes. Ouverture du bureau de 8 h à 18 h.

Rappel du mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants : C'est un scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats peuvent présenter une candidature isolée ou groupée. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats.

Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms ou d'en ajouter sans dépasser **15 noms** (c'est le panachage). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Pour être élu au premier tour, deux conditions doivent être remplies : recueillir au moins un quart des voix des électeurs inscrits (pour Bou 200 voix) et obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés (par exemple s'il y a 700 votants, il faut obtenir plus de 350 voix).

Mairie, 8 rue du bourg - mairie@mairiedebou.fr

La vie de la commune



Ils nous ont quittés...

Mme Madeleine LEFEVRE

le 30/01/2020

Mr Jean-Michel FERRIER

le 05/03/2020

Toutes nos condoléances aux familles...

La commune de Bou est désormais rattachée à la

téléassistance

VITARIS par l'intermédiaire du CCAS de la Ville

d'ORLEANS. Vitaris prendra contact auprès de chaque administré équipé.

Renseignements en Mairie au 02.38.58.15.65

Nouveau !

Une quinzaine de moutons arrivent fin Mars à Bou (voir information ci-jointe)



A noter !!!

Réunion de la Réserve Communale

le 04/04/2020 à 10 h

en salle orange.